

**M. Trudeau:** Madame le Président, dans le préambule de sa question, le chef de l'opposition me reproche de dire une chose dans l'intimité et d'en dire une autre en public. En toute justice, je lui demande à lui ainsi qu'aux autres députés quelle aurait été la réaction des provinces et du chef de l'opposition si à l'issue d'une réunion avec le premier ministre britannique j'avais déclaré: Nous allons agir, que les provinces soient d'accord ou non? Il sait pertinemment . . .

**Une voix:** C'est ainsi que vous agissez maintenant de toute façon.

**M. Trudeau:** . . . qu'ils auraient dit que c'était de la provocation; déjà en juin ils disaient que le ministre de la Justice échouerait, et le reste. J'ai dit en public ce qui je l'espère reste vrai, soit que les provinces arriveraient à s'entendre. Je le répète, je n'ai pas dit en public—et avec le recul du temps, j'estime toujours qu'il n'aurait pas été sage d'agir autrement—que nous avions prévu que certaines provinces n'accepteraient pas l'ensemble des propositions, car les premiers ministres se seraient mis à hurler à la provocation, madame le Président, tout comme le chef de l'opposition, ainsi que celui-ci l'a déjà fait avec eux lorsque nous avons annoncé à l'avance que nous n'allions peut-être pas réussir.

Quant à sa question à propos d'une demande écrite, je dois reconnaître que je n'en ai aucun souvenir. Je vais faire appel à ma mémoire et consulter mes collaborateurs pour voir si une demande écrite a été envoyée à ce sujet au premier ministre britannique ou à l'un de ses prédécesseurs. Pour ma part, je n'en aurais même pas envoyé. J'ai simplement dit que nous pouvions partir du principe que si le Parlement britannique recevait une demande du Parlement canadien, il serait obligé d'agir.

**Une voix:** Et quelle a été sa réponse?

**M. Trudeau:** Elle a répondu qu'elle était d'accord.

**M. Clark:** Sans vouloir trop insister là-dessus, madame le Président, je pense que s'il y a lieu de tirer une leçon du préambule du premier ministre, c'est que le premier ministre du Canada devrait toujours dire la vérité. C'est la règle qui devrait dicter sa conduite.

**Des voix:** Bravo!

● (1425)

**M. Clark:** Madame le Président, pour ce qui est des échanges épistolaires, je demande au premier ministre de vérifier auprès de son secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui a dit, hier, avoir reçu cette lettre. Je veux parler de la demande adressée à Westminster et de la réponse qu'on en a reçue. Je veux maintenant que le premier ministre nous promette qu'une fois établie que son secrétaire d'État aux Affaires extérieures a bien dit la vérité hier dans son interview télévisée, on déposera à la Chambre cette lettre et la demande à laquelle elle répondait afin que chacun soit au courant de tous les faits concernant cet échange de correspondance.

**M. Trudeau:** Madame le Président, le chef de l'opposition a demandé si nous avions adressé une demande par écrit et reçu une réponse et j'ai dit que je ne m'en souvenais pas. Maintenant, le chef de l'opposition demande autre chose. Il est question d'une lettre dont le secrétaire d'État aux Affaires

### Questions orales

extérieures a parlé. Elle nous a été envoyée par le premier ministre de la Grande-Bretagne. M<sup>me</sup> Thatcher y répète à peu près la même chose que ce qu'ont dit tous les ministres britanniques et qu'elle n'a cessé de répéter elle-même depuis le début, à savoir que la teneur de la résolution ne pose pas de problème, mais que le moment est mal choisi et que si le Parlement du Canada lui demande de l'adopter la Grande-Bretagne n'aura d'autre choix que d'acquiescer. Elle a ajouté, comme je l'ai répété à la Chambre vendredi, que les ministres avaient appris en septembre ou octobre que ce serait beaucoup plus difficile si la résolution contenait une charte. Telle est la position du premier ministre de la Grande-Bretagne.

**M. Clark:** Allez-vous déposer la lettre?

### LA DATE DU DERNIER ENTRETIEN AVEC UN MINISTRE BRITANNIQUE

**L'hon. Jake Epp (Provencher):** Madame le Président, ma question s'adresse aussi au très honorable premier ministre. Compte tenu de ce qu'il vient de dire concernant l'échange de correspondance, je demande que cette correspondance soit déposée.

Je voudrais savoir à quelle date il s'est entretenu pour la dernière fois en personne avec un membre du cabinet britannique pour discuter de la constitution du Canada? Quel est le ou les ministres qu'il a rencontrés et où l'entretien s'est-il déroulé?

**Une voix:** Au *Feuilleton!*

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, je n'ai pas la date exacte à la mémoire. Si le député m'avait prévenu de sa question, j'aurais pu la lui préciser mais sauf erreur, c'était en décembre. Peut-être à la fin de novembre. Je pense que c'était plutôt en décembre et mon interlocuteur était le ministre de la défense, M. Pym.

**M. Epp:** Madame le Président, c'est justement la réunion dont je voulais parler, celle qui a eu lieu le 19 décembre 1980. Lors de sa rencontre du 19 décembre 1980, au Canada, avec le très honorable Francis Pym, le premier ministre lui a-t-il fait part de la très vive inquiétude que suscite au pays le cheminement prévu par le gouvernement pour présenter la résolution constitutionnelle?

**M. Trudeau:** Madame le Président, je signale encore une fois que je n'ai pas l'habitude, et j'espère qu'il en va de même pour tous mes interlocuteurs, de divulguer des détails de conversations privées entre moi-même et un chef d'État ou un ministre important, en visite au Canada.

Je regrette que cela ait donné lieu à un certain manque de franchise lors des entrevues accordées par la suite à la presse devant le 10 Downing Street. Je voudrais que mon entretien de décembre, avec M. Pym, soit également tenu secret. Je suis disposé à oublier momentanément cette règle, si la Chambre m'y oblige, comme ce fut le cas pour mon entretien avec M<sup>me</sup> Thatcher. Cependant, cela ne me paraît pas convenable. A mon avis, si le gouvernement britannique avait trouvé à redire contre la solution que nous avons adoptée, il nous l'aurait fait savoir et nous aurait demandé de modifier tel ou tel point. J'estime personnellement que cette attitude ne serait pas au gouvernement britannique.